



Tel : 04.92.30.05.75

Mail : elisabeth.albanese@le04.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du vendredi 13 octobre 2023 - 10 heures

L'an deux mille vingt-trois, le treize octobre, à dix heures, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans la salle de l'hémicycle de l'Hôtel du département.

Etaient présents :

En qualité de Délégués
du Conseil départemental :

Alain DELSAUX
Marcel GOSSA
Michèle COTTRET

En qualité de Délégués
des Communes :

Annot : Jean FENOUIL
Castellane :
Colmars Les Alpes :
Cruis : Jean-Pierre CHABUS
Dauphin :
Entrevaux : Lucas GUIBERT
Lurs : Mane : Michèle RIEMANN
Montfuron :
Moustiers : Robert BOXBERGER
Riez : Claude ARNAUD
Saint-Martin de Brômes : Jean Michel BOUGE
Saint-Michel L'Observatoire-Lincel : Philippe JOLY
Seyne : Laurent PASCAL Maire
Simiane La Rotonde : Bernard CAVALLO

Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Jean MAZZOLI (expert), Alain TROUCHET (expert), Pauline OLIVEIRA (expert), Monique QUER, Olivier HENRY (expert), Christophe BIANCHI, Maire.

Egalement : Bernard BARTOLINI, délégué de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 04-92-30-59-88), Laurent CHAIGNE, UDAP04, Architecte des Bâtiments de France, Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles CD04, Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles, Villages et Cités de Caractère.

Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Jacques BRES, Michel DALMASSO, Claude BONDIL, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Magalie SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Catherine BARRE MONGE, Line TILLEMANN donne pouvoir à Laurent PASCAL, Anne Cécile GINESTE, Aline MARENCO, Laurence ROBION LE PORT, Lucie GOSSMANN, Marc PATIMO, Thierry RICARME, Éric BONIFASSI, Franck ROUGEAUD (expert), Jacqueline LADET, Geneviève HAMOT, Gérald BACHASSON, Pierre FISCHER Maire, Martine GINESTE, Joël BUZZI, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Laurence DEPIEDS-MATHERON, Maire de Saint-Martin-de-Brômes (Expert), Magali GRANIER, Alain PASTRE, André SAVORNIN (Expert), Gilbert EL KAIM.

Egalement : Julien MARTELLINI, Directeur de l'AD04 et Éric OLIVE, Directeur de l'Attractivité AD04.

Secrétaire de séance : Michèle COTTRET

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°D-01-VCC (13/10/2023)

Objet : Adoption du procès verbal du comité syndical du 20 juillet 2023

Le Président soumet le compte rendu de la dernière réunion et le commente point par point.


Le Comité Syndical ne formulant aucune observation, le procès verbal est mis aux voix et est **adopté à l'unanimité.**

**LE COMITE SYNDICAL,
ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 13 octobre 2023

Le Président du Syndicat Mixte,

Alain DELSAUX





Tel : 04.92.30.05.75

Mail : elisabeth.albanese@le04.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du vendredi 13 octobre 2023 - 10 heures

L'an deux mille vingt-trois, le treize octobre, à dix heures, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans la salle de l'hémicycle de l'Hôtel du département.

Etaient présents :

En qualité de Délégués
du Conseil départemental :

Alain DELSAUX
Marcel GOSSA
Michèle COTTRET

En qualité de Délégués
des Communes :

Annot : Jean FENOUIL
Castellane :
Colmars Les Alpes :
Cruis : Jean-Pierre CHABUS
Dauphin :
Entrevaux : Lucas GUIBERT
Lurs : Mane : Michèle RIEMANN
Montfuron :
Moustiers : Robert BOXBERGER
Riez : Claude ARNAUD
Saint-Martin de Brômes : Jean Michel BOUGE
Saint-Michel L'Observatoire-Lincel : Philippe JOLY
Seyne : Laurent PASCAL Maire
Simiane La Rotonde : Bernard CAVALLO

Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Jean MAZZOLI (expert), Alain TROUCHET (expert), Pauline OLIVEIRA (expert), Monique QUER, Olivier HENRY (expert), Christophe BIANCHI, Maire.

Egalement : Bernard BARTOLINI, délégué de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 04-92-30-59-88), Laurent CHAIGNE, UDAP04, Architecte des Bâtiments de France, Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles CD04, Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles, Villages et Cités de Caractère.

Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Jacques BRES, Michel DALMASSO, Claude BONDIL, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Magalie SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Catherine BARRE MONGE, Line TILLEMANN donne pouvoir à Laurent PASCAL, Anne Cécile GINESTE, Aline MARENGO, Laurence ROBION LE PORT, Lucie GOSSMANN, Marc PATIMO, Thierry RICHARME, Éric BONIFASSI, Franck ROUGEAUD (expert), Jacqueline LADET, Geneviève HAMOT, Gérald BACHASSON, Pierre FISCHER Maire, Martine GINESTE, Joël BUZZI, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Laurence DEPIEDS-MATHERON, Maire de Saint-Martin-de-Brômes (Expert), Magali GRANIER, Alain PASTRE, André SAVORNIN (Expert), Gilbert EL KAIM.

Egalement : Julien MARTELLINI, Directeur de l'AD04 et Éric OLIVE, Directeur de l'Attractivité AD04.

Secrétaire de séance : Michèle COTTRET

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°D-02-VCC (13/10/2023)

Objet : Reprise de l'excédent de la section d'investissement à la section de fonctionnement à hauteur de 200 000 € et ouverture des crédits nécessaires à la réalisation de cette opération

LE COMITE SYNDICAL,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5711-1, L. 5211-1, L. 2121-29 ;

VU les statuts du SMVCC, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2022-364-009 du 30/12/2022 ;

VU le règlement intérieur des instances du syndicat ;

VU le Budget Primitif 2023 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant le courrier de demande de reprise de l'excédent d'investissement en section de fonctionnement formulé par le syndicat mixte des Villages et Cités de Caractère en date du 9 mars 2023 adressé à Monsieur le Préfet des Alpes de Haute-Provence ;

Considérant l'autorisation de transfert de l'excédent d'investissement en section de fonctionnement à hauteur de 200 000 € formulé en date du 7 juillet 2023 par courrier de Monsieur le Préfet des Alpes de Haute-Provence en réponse au courrier du syndicat mixte du 9 mars 2023 ;

En application des dispositions des articles L.2311-6 et D.2311-14 du code général des collectivités territoriales ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

D'autoriser la reprise de l'excédent de la section d'investissement, dans la limite autorisée de 200 000 €, ainsi que l'ouverture des crédits nécessaires à la réalisation de cette opération.

Cette dernière se traduira par l'enregistrement d'une opération d'ordre budgétaire donnant lieu à l'émission d'un mandat au débit du compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » (chapitre 40) et d'un titre au crédit du compte 7785 « excédent d'investissement transféré au compte de résultat » (chapitre 42) pour un montant de 200 000 € sur le budget supplémentaire 2023.

**LE COMITE SYNDICAL,
ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 13 octobre 2023

Le Président du Syndicat Mixte,

Alain DELSAUX





Tel : 04.92.30.05.75

Mail : elisabeth.albanese@le04.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du vendredi 13 octobre 2023 - 10 heures

L'an deux mille vingt-trois, le treize octobre, à dix heures, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans la salle de l'hémicycle de l'Hôtel du département.

Etaient présents :

En qualité de Délégués du Conseil départemental :

Alain DELSAUX
Marcel GOSSA
Michèle COTTRET

En qualité de Délégués des Communes :

Annot : Jean FENOUIL
Castellane :
Colmars Les Alpes :
Cruis : Jean-Pierre CHABUS
Dauphin :
Entrevaux : Lucas GUIBERT
Lurs : Mane : Michèle RIEMANN
Montfuron :
Moustiers : Robert BOXBERGER
Riez : Claude ARNAUD
Saint-Martin de Brômes : Jean Michel BOUGE
Saint-Michel L'Observatoire-Lincel : Philippe JOLY
Seyne : Laurent PASCAL Maire
Simiane La Rotonde : Bernard CAVALLO

Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Jean MAZZOLI (expert), Alain TROUCHET (expert), Pauline OLIVEIRA (expert), Monique QUER, Olivier HENRY (expert), Christophe BIANCHI, Maire.

Egalement : Bernard BARTOLINI, délégué de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 04-92-30-59-88), Laurent CHAIGNE, UDAP04, Architecte des Bâtiments de France, Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles CD04, Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles, Villages et Cités de Caractère.

Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Jacques BRES, Michel DALMASSO, Claude BONDIL, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Magalie SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Catherine BARRE MONGE, Line TILLEMANN donne pouvoir à Laurent PASCAL, Anne Cécile GINESTE, Aline MARENCO, Laurence ROBION LE PORT, Lucie GOSSMANN, Marc PATIMO, Thierry RICHARME, Éric BONIFASSI, Franck ROUGEAUD (expert), Jacqueline LADET, Geneviève HAMOT, Gérald BACHASSON, Pierre FISCHER Maire, Martine GINESTE, Joël BUZZI, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Laurence DEPIEDS-MATHERON, Maire de Saint-Martin-de-Brômes (Expert), Magali GRANIER, Alain PASTRE, André SAVORNIN (Expert), Gilbert EL KAIM.

Egalement : Julien MARTELLINI, Directeur de l'AD04 et Éric OLIVE, Directeur de l'Attractivité AD04.

Secrétaire de séance : Michèle COTTRET

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°D-03-VCC (13/10/2023)

Objet : Vote du Budget Supplémentaire 2023

LE COMITE SYNDICAL

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5711-1, L. 5211-1, L. 2121-29 ;

VU les statuts du SMVCC, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2022-364-009 du 30/12/2022 ;

VU le règlement intérieur des instances du syndicat ;

VU le Budget Primitif 2023 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU le projet du Budget supplémentaire 2023.

ENTENDU le rapport de Monsieur le Président présentant le projet de budget supplémentaire 2023,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE de voter le Budget supplémentaire 2023 du Syndicat mixte des villages et cités de caractère, joint en annexe, qui s'équilibre, en mouvements réels, en recettes et en dépenses, à la somme de **200 400,00 €** se décomposant de la manière suivante :

Section d'investissement :	- €
Section de fonctionnement :	200 400,00 €

LE COMITE SYNDICAL A ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 13 octobre 2023

Le Président du Syndicat Mixte,

Alain DELSAUX





Tel : 04.92.30.05.75

Mail : elisabeth.albanese@le04.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du vendredi 13 octobre 2023 - 10 heures

L'an deux mille vingt-trois, le treize octobre, à dix heures, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans la salle de l'hémicycle de l'Hôtel du département.

Etaient présents :

En qualité de Délégués du Conseil départemental :

Alain DELSAUX
Marcel GOSSA
Michèle COTTRET

En qualité de Délégués des Communes :

Annot : Jean FENOUIL
Castellane :
Colmars Les Alpes :
Cruis : Jean-Pierre CHABUS
Dauphin :
Entrevaux : Lucas GUIBERT
Lurs : Mane : Michèle RIEMANN
Montfuron :
Moustiers : Robert BOXBERGER
Riez : Claude ARNAUD
Saint-Martin de Brômes : Jean Michel BOUGE
Saint-Michel L'Observatoire-Lincel : Philippe JOLY
Seyne : Laurent PASCAL Maire
Simiane La Rotonde : Bernard CAVALLO

Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Jean MAZZOLI (expert), Alain TROUCHET (expert), Pauline OLIVEIRA (expert), Monique QUER, Olivier HENRY (expert), Christophe BIANCHI, Maire.

Egalement : Bernard BARTOLINI, délégué de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 04-92-30-59-88), Laurent CHAIGNE, UDAP04, Architecte des Bâtiments de France, Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles CD04, Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles, Villages et Cités de Caractère.

Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Jacques BRES, Michel DALMASSO, Claude BONDIL, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Magalie SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Catherine BARRE MONGE, Line TILLEMANN donne pouvoir à Laurent PASCAL, Anne Cécile GINESTE, Aline MARENGO, Laurence ROBION LE PORT, Lucie GOSSMANN, Marc PATIMO, Thierry RICHARME, Éric BONIFASSI, Franck ROUGEAUD (expert), Jacqueline LADET, Geneviève HAMOT, Gérald BACHASSON, Pierre FISCHER Maire, Martine GINESTE, Joël BUZZI, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Laurence DEPIEDS-MATHERON, Maire de Saint-Martin-de-Brômes (Expert), Magali GRANIER, Alain PASTRE, André SAVORNIN (Expert), Gilbert EL KAIM.

Egalement : Julien MARTELLINI, Directeur de l'AD04 et Éric OLIVE, Directeur de l'Attractivité AD04.

Secrétaire de séance : Michèle COTTRET

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°D-04-VCC (13/10/2023)**Objet : Travaux de la commission Edition**

Le Président expose qu'il va être nécessaire de mettre en concurrence des imprimeurs pour la création graphique et l'impression d'un dépliant 2 ou 3 volets à vocation pédagogique sur les travaux dans les villages et cités de caractère et leurs financements possibles. Ceci pour une diffusion auprès des mairies et pétitionnaires privés, notamment pour les aides départementales au titre des « opérations façades et toitures ».

Les aides cumulables de la Fondation du Patrimoine seront également précisées dans ce dépliant, ainsi que l'accompagnement et les préconisations des services de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine 04.

Le président propose de solliciter une participation forfaitaire à hauteur de 400 € à la Fondation du Patrimoine pour la réalisation de ce document.

LE COMITE SYNDICAL,

VU l'article L 5722-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les Syndicats Mixtes ;

VU les statuts du SMVCC, modifiés en dernier lieu par arrêté préfectoral N° 2022-364-009 du 30/12/2022 ;

VU le règlement intérieur des instances du syndicat ;

VU le Budget Primitif 2023 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

ENTENDU le projet de Budget supplémentaire 2023,

ENTENDU le rapport du Président,

Le comité syndical,

APRES EN AVOIR DELIBERE ET DEBATTU,

AUTORISE le Président à :

- Lancer une consultation auprès d'imprimeurs pour la mise en page du document et son impression en 500 exemplaires par commune,
- Signer tout document contractuel résultant de la meilleur proposition tarifaire, pour une valeur plafonnée à 2 000 €,
- Demander une participation forfaitaire de 400 € à la Fondation du Patrimoine dont le siège est à Nice pour la réalisation de ce document.

LE COMITE SYNDICAL A ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 13 octobre 2023

Le Président du Syndicat Mixte,


Alain DELSAUX



Tel : 04.92.30.05.75

Mail : elisabeth.albanese@le04.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du vendredi 13 octobre 2023 - 10 heures

L'an deux mille vingt-trois, le treize octobre, à dix heures, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans la salle de l'hémicycle de l'Hôtel du département.

Etaient présents :

En qualité de Délégués du Conseil départemental :

Alain DELSAUX
Marcel GOSSA
Michèle COTTRET

En qualité de Délégués des Communes :

Annot : Jean FENOUIL
Castellane :
Colmars Les Alpes :
Cruis : Jean-Pierre CHABUS
Dauphin :
Entrevaux : Lucas GUIBERT
Lurs : Mane : Michèle RIEMANN
Montfuron :
Moustiers : Robert BOXBERGER
Riez : Claude ARNAUD
Saint-Martin de Brômes : Jean Michel BOUGE
Saint-Michel L'Observatoire-Lincol : Philippe JOLY
Seyne : Laurent PASCAL Maire
Simiane La Rotonde : Bernard CAVALLO

Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Jean MAZZOLI (expert), Alain TROUCHET (expert), Pauline OLIVEIRA (expert), Monique QUER, Olivier HENRY (expert), Christophe BIANCHI, Maire.

Egalement : Bernard BARTOLINI, délégué de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 04-92-30-59-88), Laurent CHAIGNE, UDAP04, Architecte des Bâtiments de France, Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles CD04, Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles, Villages et Cités de Caractère.

Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Jacques BRES, Michel DALMASSO, Claude BONDIL, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Magalie SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Catherine BARRE MONGE, Line TILLEMANN donne pouvoir à Laurent PASCAL, Anne Cécile GINESTE, Aline MARENGO, Laurence ROBION LE PORT, Lucie GOSSMANN, Marc PATIMO, Thierry RICHARME, Éric BONIFASSI, Franck ROUGEAUD (expert), Jacqueline LADET, Geneviève HAMOT, Gérald BACHASSON, Pierre FISCHER Maire, Martine GINESTE, Joël BUZZI, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Laurence DEPIEDS-MATHERON, Maire de Saint-Martin-de-Brômes (Expert), Magali GRANIER, Alain PASTRE, André SAVORNIN (Expert), Gilbert EL KAIM.

Egalement : Julien MARTELLINI, Directeur de l'AD04 et Éric OLIVE, Directeur de l'Attractivité AD04.

Secrétaire de séance : Michèle COTTRET

Objet : Avis sur les opérations « façades et toitures » : programmation au titre de l'exercice 2023

LE COMITE SYNDICAL

VU l'article L 5722-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les Syndicats Mixtes ;

VU les statuts du SMVCC, modifiés en dernier lieu par arrêté préfectoral N° 2022-364-009 du 30/12/2022 et son article 2 précisant l'objet du SMVCC et ses missions ;

VU la délibération de l'assemblée départementale N° IV-1-T du 21 juin 2019 adoptant les critères actuels qui ont fait l'objet d'une fiche intégrée dans le guide des aides départementales ;

VU la délibération du Comité syndical en date du 2 juin 2016 portant sur la modification des critères en faveur des opérations de façades et de toitures ;

ENTENDU le rapport de Monsieur le Président présentant les modalités de versement des subventions pour les opérations façades et toitures des pétitionnaires privés et proposant une quatrième sélection d'opérations pour l'exercice 2023 qui fera l'objet d'un rapport à la session de décembre 2023.

Après en avoir délibéré,

DECIDE de donner un avis favorable à l'opération suivante, ainsi qu'à la subvention proposée, à charge pour le Département et la commune concernée de voter les subventions correspondantes :

Opérations façades et toitures portées par les pétitionnaires privés :

Il est précisé que le Département délibèrera sur les subventions suivantes à hauteur de 50 % lors de sa session du 7 décembre 2023 sur un dossier à Cruis pour un montant total d'intervention de 4 323,96 € dont **2 161,98 €** à charge pour le Département et la même somme pour la commune concernée.

- **A Cruis :**

Maître d'ouvrage : Madame Laïla MOUFTI

"Réfection des menuiseries Chemin Saint Jean à Cruis (parcelle 228) "

Le coût de l'opération s'élève à 21 619,78 € TTC

Montant de l'aide proposée : 4 323,96 € dont 2 161,98 € du Conseil départemental et 2 161,98 € de la mairie de Cruis

Dossier terminé – INSTRUCTION POUR PAIEMENT DE LA SUBVENTION

Maître d'ouvrage : Annot

Hôtel du Département – 13 rue du Docteur Romieu – CS 70216 – 04995 DIGNE-LES-BAINS CEDEX 9 – Tél : 04.92.30.05.75

"Etude de signalétique de la commune »

Le coût de l'opération s'élève à 9 500 € HT

Montant de l'aide proposée : 2 375 €

En 2022, la commune d'Annot a souhaité lancer une étude signalétique pour amener une lisibilité et une facilité de choix dans les futurs investissements de signalétique qui prévoyaient d'être faits à court et moyen termes, dans le respect de la charte de qualité des Villages et Cités de Caractère. Une aide départementale a été votée à hauteur de 25 % du montant HT soit 2 375 € par délibération N° 4-SDC-4 du 21/10/2022.

Au vu des justificatifs transmis par la commune, les résultats attendus ne sont pas conformes à la Charte de qualité des Villages et Cités de Caractère. Ces derniers ne permettront pas la réalisation de panneaux de signalisation comme attendu.

Le Président propose d'attendre la version finale de l'étude intégrant les dernières corrections demandées pour avoir in fine des préconisations en conformité avec les prescriptions de la charte de qualité des Villages et Cités de Caractère.

**Le comité syndical,
APRES EN AVOIR DEBATTU,
DONNE UN AVIS FAVORABLE**

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 13 octobre 2023

Le Président du Syndicat Mixte,

Alain DELSAUX



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°D-06-VCC (13/10/2023)



Tel : 04.92.30.05.75
Mail : elisabeth.albanese@le04.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du vendredi 13 octobre 2023 - 10 heures

L'an deux mille vingt-trois, le treize octobre, à dix heures, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans la salle de l'hémicycle de l'Hôtel du département.

Etaient présents :

En qualité de Délégués
du Conseil départemental :

Alain DELSAUX
Marcel GOSSA
Michèle COTTRET

En qualité de Délégués
des Communes :

Annot : Jean FENOUIL
Castellane :
Colmars Les Alpes :
Cruis : Jean-Pierre CHABUS
Dauphin :
Entrevaux : Lucas GUIBERT
Lurs : Mane : Michèle RIEMANN
Montfuron :
Moustiers : Robert BOXBERGER
Riez : Claude ARNAUD
Saint-Martin de Brômes : Jean Michel BOUGE
Saint-Michel L'Observatoire-Lincel : Philippe JOLY
Seyne : Laurent PASCAL Maire
Simiane La Rotonde : Bernard CAVALLO

Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Jean MAZZOLI (expert), Alain TROUCHET (expert), Pauline OLIVEIRA (expert), Monique QUER, Olivier HENRY (expert), Christophe BIANCHI, Maire.

Egalement : Bernard BARTOLINI, délégué de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 04-92-30-59-88), Laurent CHAIGNE, UDAP04, Architecte des Bâtiments de France, Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles CD04, Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles, Villages et Cités de Caractère.

Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Jacques BRES, Michel DALMASSO, Claude BONDIL, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Magalie SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Catherine BARRE MONGE, Line TILLEMANN donne pouvoir à Laurent PASCAL, Anne Cécile GINESTE, Aline MARENGO, Laurence ROBION LE PORT, Lucie GOSSMANN, Marc PATIMO, Thierry RICHARME, Éric BONIFASSI, Franck ROUGEAUD (expert), Jacqueline LADET, Geneviève HAMOT, Gérald BACHASSON, Pierre FISCHER Maire, Martine GINESTE, Joël BUZZI, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Laurence DEPIEDS-MATHERON, Maire de Saint-Martin-de-Brômes (Expert), Magali GRANIER, Alain PASTRE, André SAVORNIN (Expert), Gilbert EL KAIM.

Egalement : Julien MARTELLINI, Directeur de l'AD04 et Éric OLIVE, Directeur de l'Attractivité AD04.

Secrétaire de séance : Michèle COTTRET

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°D-06-VCC (13/10/2023)**Objet : Participation au salon international du patrimoine culturel du 2 au 5 novembre 2023 à Paris – Convention avec l'Agence de Développement 04**

Le Président expose que le salon international du patrimoine culturel se déroule à Paris du 2 au 5 novembre 2023. Il est un des plus anciens et le plus important salon du patrimoine sur la scène européenne. Il s'adresse à des professionnels de la restauration et de la sauvegarde du patrimoine bâti ou non bâti, matériel ou immatériel. L'Agence de Développement 04 y participera avec la présence d'artisans d'art issus de l'union des faïenciers de Moustiers Sainte-Marie et son office de tourisme, la Chambre de métiers et de l'artisanat.

Quelques 3 000 exposants et 20 000 visiteurs y sont attendus.

C'est dans ce contexte que notre syndicat est invité à rejoindre le stand de l'Agence de Développement pour valoriser le patrimoine architectural de nos 15 cités.

Avec l'accord du comité syndical, Elisabeth Albanese s'y rendra pendant la durée du salon et ses frais de déplacement seront pris en charge.

Le déplacement en train et l'hébergement feront l'objet d'une convention de partenariat avec l'AD04 qui émettra une facture au SMVCC04.

La convention en annexe définit les modalités de ce partenariat.

Les frais de restauration seront remboursés directement par le SMVCC sur ordre de mission et présentation des justificatifs sur la base du forfait règlementaire fixé à 20 € par repas pendant la durée du déplacement.

LE COMITE SYNDICAL

VU l'article L 5722-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les Syndicats Mixtes ;

VU les statuts du SMVCC, modifiés en dernier lieu par arrêté préfectoral N° 2022-364-009 du 30/12/2022 ;

ENTENDU le rapport du Président,

APPROUVE la participation au Salon international du patrimoine culturel à Paris 2023 du SMVCC04 représenté par Elisabeth Albanese pour sa durée,

AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'organisation de du salon et sa prise en charge dans la limite des crédits inscrits au Budget.

Le comité syndical,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 13 octobre 2023

Le Président du Syndicat Mixte,

Alain DELSAUX

